

TARIFS à PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025 TTC

L'ensemble des tarifs seront appliqués HT pour les professionnels et ayant droit justifiant légalement ne pas être soumis à la TV (par exemple pêcheurs professionnels)

TARIFS PONTON ADMINISTRATIF

Tarification sur ponton administratif après déplacement du bateau par les services du port aux frais et risques du propriétaire.

Le tarif n'inclut pas les éventuelles manutentions nécessaires au déplacement du navire.

MONOCOQUES PORT	BASSE SAISON SEPTEMBRE à JUIN	HAUTE SAISON JUILLET-AOUT
	Jour	Jour
CAT 1 (0 à 5,00m)	7	12
CAT 2 (5,01 à 6,50m)	8	14
CAT 3 (6,51 à 8,00m)	10	16
CAT 4 (8,01 à 9,50m)	12	19
CAT 5 (9,51 à 11,00m)	15	24
CAT 6 (11,01 à 13,00m)	19	34
CAT 7 (13,01 à 15,00m)	24	35
CAT 8 (15,01 à 18,00m)	29	42
CAT 9 (18,01 à 24,00m)	38	50

TARIFS ESPACES COMMERCIAUX

Les tarifs applicables pour les terrasses commerciales sur l'emprise portuaire sont ceux en vigueur sur le territoire communal conformément à la délibération municipale les approuvant. Les pénalités et majorations éventuelles sont également régies conformément à la délibération municipale les approuvant.

Le **prélèvement automatique** en 10 fois sans frais est obligatoire si le montant de la facturation annuelle de la terrasse est **supérieur à 2 000 € TTC**.

CARBURANTS

Plaisanciers :

Prix fournisseur HT + marge fixe 0.10 € + TVA en vigueur.

Professionnels :

Prix fournisseur HT + marge fixe 0.15 € + TVA en vigueur.

Pêcheurs :

Prix fournisseur HT + marge fixe 0.05 €

TARIFS SPECIAUX

Tarif pour occupation sans droit ni titre ou pour navire dont l'utilisateur n'a pas fourni les documents administratifs obligatoires à l'élaboration de son contrat au 28/02 de l'année en cours.

CATEGORIES	TARIF PAR JOUR TTC
CAT 1 (0 à 5,00m)	18
CAT 2 (5,01 à 6,50m)	21
CAT 3 (6,51 à 8,00m)	24
CAT 4 (8,01 à 9,50m)	29
CAT 5 (9,51 à 11,00m)	36
CAT 6 (11,01 à 13,00m)	51
CAT 7 (13,01 à 15,00m)	53
CAT 8 (15,01 à 18,00m)	63
CAT 9 (18,01 à 24,00m)	75

Tarif majoré pour retard de paiement

Le tarif annuel poste à flot est majoré de +30% jusqu'à régularisation des sommes dues.

Tarif suite abandon manifeste du navire

Le navire constaté en abandon manifeste sera déplacé aux frais et risques du propriétaire. Les tarifs appliqués seront les tarifs de manutention majorés de 30% auxquels s'ajouteront les frais éventuels de transport, levage, de par un prestataire extérieur (coût dû = montant payé par l'EPIC majoré de 30%)

Les tarifs de stationnement sur bords applicables sont de 15€ TTC/mètre linéaire quelle que soit la catégorie.

TARIFS CALE DE MISE A L'EAU RESERVEE AUX NAVIRES, JETS-SKI INTERDITS

Tarifs saisonnier du 01/04 au 30/09

1 ^{er} contrat (comprend la fourniture du badge d'accès à la barrière)	75,00 € TTC
Renouvellement de contrat (ré encodage du badge)	55,00 € TTC

LOCATION DE SALLE YACHT CLUB

Espace loué pour un groupe de **40 personnes maximum**.

Espace modulable de 70m².

Location salle Yacht Club + terrasse panoramique	½ journée (8h-14h ou 14h-20h)	220,00 € TTC
	1 journée (8h-20h)	435,00 € TTC
Ecran de projection connecté (Forfait)		40,00 € TTC
Pack boissons : café + thé + jus de fruit + eau (par personne)		4,80 € TTC
Pack eau (48 bouteilles 50cl)		10,00 € TTC
Pack biscuits : madeleine, cookie, gâteaux secs, etc... (par personne)		3,00 € TTC
Commission sur prestations organisées par le Port		Marge de 15%
Nettoyage de la salle		70,00 € TTC

DIVERS TTC

Glace paillette 30 kg pêcheurs	2,00 € (non soumis à la TVA)	
Glace paillette 30 kg professionnel alimentaire ou association Palavasienne	12,00 €	
Sachet de glaçons (1kg)	2,50 €	
Bloc de glace (2kg)	3,50 €	
Embout robinet	8,00 €	
Remplacement badge plaisancier ou badge supplémentaire (accès ponton/parking/sanitaires)	55,00 €	
Remplacement badge plaisanciers ou badge supplémentaire (accès ponton / sanitaires)	28,00 €	
Remplacement badge professionnels ou badge supplémentaire.	40,00 €	
Remplacement ou deuxième clé sécurisée ponton N	52,00 €	
Deuxième macaron de stationnement annuel plaisancier	103,00 €	
Deuxième macaron de stationnement annuel plaisancier (acheté à compter du 1 ^{er} septembre)	31,00 €	
Macaron supplémentaire professionnels	30,00 €	
Frais de relance suite à rejet de paiement ou retards de paiements	60,00 €	
Taxe de séjour Camping-Car (par personne de plus de 18 ans)	Tarifs communaux en vigueur	
Taxe de séjour Plaisanciers Ports (par personne de plus de 18 ans)	Tarifs communaux en vigueur	
Création de dossier pour les primo-contractants issus de la liste d'attente.	Catégorie 1 à 4 (0,00m à 9,50m)	100,00 €
	Catégorie 5 à 6 (9,51m à 13,00m)	200,00 €
	Catégorie 7 à 9 (13,01m à 24,00)	300,00 €

NB 1 : En cas de changement de véhicule, le plaisancier doit fournir l'acte de vente de ce dernier afin qu'un nouveau macaron lui soit délivré gratuitement.

NB 2 : Le badge d'accès est une prestation de service d'accès aux sites des Ports de Palavas-les-Flots » et non un produit acquis dont l'utilisateur est propriétaire.